



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

# VESUVE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

<b>Identité</b>	<b>VESUVE</b>
<b>Usage</b>	Code GIFAP : EC
<b>Fournisseur</b>	Herbicide anti-graminées spécifique PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	0800 21 01 55
<b>Organisme consultatif officiel</b>	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux. Dangereux pour les organismes aquatiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

#### Information sur les composants dangereux :

**Description chimique** quizalofop éthyl-D 100 g/l, cléthodime 100 g/l, Concentré Emulsionnable  
**Composition/Renseignements sur les ingrédients**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	10,5	100646-51-3	quizalofop éthyl-D	
2	10,5	99129-21-2	Cléthodime (IUPAC) : (+-)-2-[1-{{(E)-3-Chloroallyl}oxy}imino}propyl]-5-[2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxycyclohex-2-en-1-one	
3	> 50%	64742-94-5	Coupe pétrolière aromatique distillant entre 180 et 215°C	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			Xn N	R22 R50/53
2			Xn N	R20/22 R36/38 R52/53
3			Xn N	R51/53 R65 R66 R67

### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Symptômes et effets</b>	Irritant pour les yeux
<b>Premiers secours</b>	
<b>Généralités</b>	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Peau</b>	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
<b>Yeux</b>	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>Avis aux médecins</b>	Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction</b>	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
<b>Moyen d'extinction inapproprié</b>	Jet d'eau.
<b>Produit de décomposition/combustion dangereux</b>	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : oxydes de carbone et d'azote, produits chlorés.
<b>Équipement de protection</b>	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
<b>Informations supplémentaires</b>	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**VESUVE**

---

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

<b>Précautions individuelles</b>	Eviter le contact avec les yeux. Pour une protection appropriée, voir section 8.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

<b>Manipulation</b>	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
<b>Conditions de stockage</b>	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Assurer une ventilation adéquate. Capter les vapeurs à leur point d'émission. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation
<b>Limites d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Protection personnelle</b>	
<b>Respiratoire</b>	Porter un masque avec cartouche
<b>Main</b>	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité.
<b>Peau et corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Autres informations</b>	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

---

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Aspect</b>	Liquide huileux
<b>Couleur</b>	Brun jaune
<b>Odeur</b>	Légère odeur de solvants aromatiques
<b>Point d'éclair</b>	65°C
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	426°C
<b>Propriétés d'explosivité</b>	Non explosif
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non applicable (liquide)
<b>Densité relative</b>	0,95g/ml (20°C)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Dispersable dans l'eau
<b>pH</b>	4,76 (solution aqueuse à 1%)
<b>Tension de surface</b>	31,4 mN/m à 19°C

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**VESUVE****10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune connue.
<b>Matériaux à éviter</b>	Réaction possible avec des oxydants puissants tels que chlorates, nitrates, peroxydes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (acide chlorhydrique).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Nom</b>	<b>VESUVE</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 4000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : 2,91 mg/l
<b>Irritation</b>	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : irritant
<b>Sensibilisation</b>	Cobaye : non sensibilisant
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>Quizalofop éthyl D (substance active)</b> Non mutagène, non cancérigène, non toxique pour la reproduction. <b>Cléthodime (substance active)</b> Non mutagène, non cancérigène, non toxique pour la reproduction.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>VESUVE</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : 5,66 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CE50-48h ( <i>Daphnia magna</i> ) : 15,1 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, ( <i>Selenastrum capricornutum</i> ) CEb50-72h : 11,8 mg/l et CEr50-72h : 69,9 mg/l
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL50-14 jours : 276 mg/kg de sol
<b>Nom</b>	<b>Quizalofop éthyl D (substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg p.c./jour Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : >2000 mg/kg p.c./jour
<b>Devenir dans l'environnement</b>	
Dégradation abiotique	DT50 = de 1 à 26 jours au champ.
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
<b>Nom</b>	<b>Cléthodime (substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : >2000 mg/kg p.c./jour
<b>Devenir dans l'environnement</b>	
Dégradation abiotique	DT50 = de 1 à 3 jours au champ.
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**VESUVE****13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Emballages**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).

**Produit et emballage contaminés**

Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082
<b>N° d'identification danger</b>	90		

**Libellé transport :** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (quizalofop éthyl-D, cléthodime)

*Transport maritime (IMO/IMDG)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082
<b>Polluant marin</b>	oui		

**Libellé transport :** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (quizalofop éthyl-D, cléthodime)

*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9 miscellaneous
<b>Groupe d'Emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3082

**ICAO-TI/IATA-DGR**

**Libellé transport :** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (quizalofop ethyl-D, clethodim)

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :**

**Classement basé sur  
Symbole(s)**

Tests



**Phrase(s) de Risques**

**Phrase(s) de Sécurité**

Xi Irritant

R36 : Irritant pour les yeux.

AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour Animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**VESUVE**Proposition de classement selon les directives 1999/45/CE et 2009/2/CE :**Classement basé sur  
Symbole(s)**

Tests et Calculs

**Phrase(s) de Risques**

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) de Sécurité**

R36 : Irritant pour les yeux.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Installations classées**

Rubrique 1173

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 2 :

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

**Délai de réentrée sur les parcelles traitées :**

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 24 heures après la fin de la pulvérisation. »

**Sections modifiées lors de la mise à jour :**

---

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ÉTAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---